

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la commune de Château-Porcien**

Séance du 08/09/2023

- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 12 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 04/09/2023
Date d'affichage : 04/09/2023

Objet de la délibération :
2023-09-17

Vente de parcelles AD 603 – AD 606 – AD 607 – AD 595 Mr Igel

Présents: M. Didier SIMON, Mr Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, Mme Céline ARTICLAUT, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : Mr Patrick PERESSON, Mme Nelly MARCHAND, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à Mr Pascal BALLAN, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir à Céline Articlaut, Mr Ghislain BRIQUET, Mr Laurent PERONNET donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Sophie HEDOIN donne pouvoir à Mr Didier SIMON

Secrétaire de séance : Céline ARTICLAUT

Le 8 septembre 2023 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 4 septembre 2023.

En date du 07 février 2022, le conseil municipal a délibéré et autorisé la vente des parcelles AD 603 – AD 606 – AD 607 – AD 595 à Mr Igel Hervé.

Pour rappel il a été proposé à Mr Igel de lui céder un chemin dit « de brouette » qui longe sa propriété actuelle au tarif de 1 € du m²,

Et deux parcelles qui se trouvent derrière sa propriété actuelle : AD 603 – 606 – 607 et 595 au prix de 4 € le m².

A ce jour la vente est en phase de finalisation, Mr Igel nous sollicite car il souhaite réaliser cette acquisition au nom de son petit-fils Anselme Sohan.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à proposer le tarif de 1 €/m² pour le chemin et 4 €/m² pour les parcelles,
- A faire délimiter le chemin de brouette afin de le transférer en domaine privé,
- Autorise l'acquisition au nom de Mr Anselme Sohan
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 12

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le

ID : 008-210800983-20230908-20230917-DE

